



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 105125

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir du service public postal. La modification du statut de la Poste en société anonyme a conduit à des modalités de gestion nouvelles. Sur le territoire tarnais, on constate une dégradation croissante de la qualité et de l'efficacité de ce service public. La prééminence accordée aux impératifs de rentabilité génère l'application d'une série de dispositions extrêmement préoccupantes pour les usagers et les salariés de l'entreprise : fermeture de bureaux de poste, substitution d'agence communale au point relais, suppression d'emplois... La Poste doit continuer à jouer son rôle en termes d'aménagement territorial et de cohésion sociale. La continuité de fonctionnement ainsi que l'existence même d'une multiplicité de bureaux de poste sont aujourd'hui menacés. Il faut éviter une rupture de l'accès aux différentes activités proposées contraignant les usagers, parfois à mobilité réduite, à effectuer des déplacements réguliers au sein de territoires faiblement pourvus de transports en commun. Il lui demande de lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement afin de pérenniser le service public postal et sa qualité dans le département du Tarn.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105125

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3533

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)